



## 7<sup>E</sup> GRAND PRIX JEUNES DU GOLF DE METZ CHÉRISEY

23 & 24 AVRIL 2022

### RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est conforme au cahier des charges des Grands Prix Jeunes de la FFGolf (pages 28 et suivantes du Vadémécum FFGolf 2022). Il est téléchargeable sur [www.ligue-golfgrandest.org](http://www.ligue-golfgrandest.org)

#### Règlement particulier

Epreuve ouverte à tous les joueurs répondant à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf **et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

La licence et le certificat médical (ou questionnaire santé dûment rempli) doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, sinon la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur le site de la fédération ou sur extranet -Documentation – sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions..

#### Forme de jeu

L'épreuve se déroule sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

1<sup>er</sup> tour : samedi 23 avril 2022

2<sup>e</sup> tour : dimanche 24 avril 2022

Classement brut sur l'addition des 2 tours.

#### Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement sont de 40 euros par joueur (25 € si membre d'un club UGOLF).

Les engagements sont à adresser par écrit avant le vendredi 8 avril 2022 à minuit à :

UGOLF Château de Metz Chérisey – 38 rue Principale – 57420 CHÉRISEY

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque d'engagement (chèque à l'ordre de UGOLF de Chérisey), accompagné du bulletin d'inscription rempli.

### Clôture des engagements

La date limite d'inscription est le vendredi 8 avril 2022 à UGOLF Château de Metz-Chérisey. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

### Journée d'entraînement

Le parcours de reconnaissance pourra se faire à partir du lundi 18 avril 2022, sur réservation au 03.87.52.70.18

### Champ de joueurs

Quotas par séries : **le champ total des joueurs et joueuses sera limité à 120** dont 42 garçons minimum, 15 filles minimum et 12 wild cards maximum autorisés. La répartition des wild-cards est du ressort de la Ligue qui en affectera une partie au club organisateur. La ligue aura la possibilité d'attribuer les wild cards non utilisées dans les quotas définis ci-dessous dans les autres catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède pas de liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le premier joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

| Catégories d'âge            |         | Nombre de participants minimum | Distances préconisées |
|-----------------------------|---------|--------------------------------|-----------------------|
| U12 (nées en 2010 et après) | filles  | 18 garçons et 6 filles         | 4275m                 |
| U12 (nés en 2010 et après)  | garçons |                                | 4910m                 |
| U14 (nées en 2008 et 2009)  | filles  | 18 garçons et 6 filles         | 4660m                 |
| U14 (nés en 2008 et 2009)   | garçons |                                | 5540m                 |
| U16 (nées en 2006 et 2007)  | filles  | 6 garçons et 3 filles          | 5035m                 |
| U16 (nés en 2006 et 2007)   | garçons |                                | 5945m                 |

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions, le vendredi 8 avril 2022.

La liste des joueurs inscrits sera publiée au plus tard le mercredi 13 avril 2022.

Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild-cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

### Comité de l'Epreuve

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un représentant du Club de Metz Chérisey, d'un représentant du corps arbitral et d'un représentant de la Ligue du Grand Est (qui peut être un autre arbitre). Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

### Déroulement de l'épreuve

**Encadrement** : deux arbitres encadreront le Grand Prix Jeunes de Metz Chérisey.

**Epreuve "non-fumeur"** : il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique). Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Cf. Vadémécum § 1.2-2(5).

**Cadets, chariots électriques, dispositifs électroniques de mesure de distance** : ils sont interdits pendant les deux tours de l'épreuve Cf. Vadémécum § 1.2-2(8).

**Heures d'ouverture** : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1<sup>er</sup> départ.

### **Accompagnateurs**

Pendant tout le déroulement de ce grand prix jeunes, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants etc..., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils (minimum 30 mètres). Les accompagnateurs ne peuvent pas donner de conseils à quiconque durant la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné. L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée sauf en cas d'urgence.

**Repères de jeu** : recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vadémécum fédéral.

**Départage** : En cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place, il sera disputé un play-off "trou par trou". Si, en raison de conditions climatiques ou autre, le play-off devait être annulé ou interrompu, la 1<sup>ère</sup> place sera attribuée selon le départage des 18, 9, 6, 3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

**Départs** : les horaires de départ seront communiqués à partir du mercredi 20 avril 2022 sur le site de l'UGolf Château de Chérisey et sur le site de l'AS Golf Metz Chérisey.

### **Tirage des départs et cadence de jeu**

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1<sup>er</sup> tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2<sup>ème</sup> tour, le tirage des départs doit se faire par catégorie et par sexe dans l'ordre inverse des résultats.

L'intervalle des départs ne devra en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

### **Repères de départ**

| Catégorie | Garçons | Filles |
|-----------|---------|--------|
| U16       | blanc   | bleu   |
| U14       | jaune   | rouge  |
| U12       | Gris    | violet |

### **Jeu lent**

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FFGolf s'applique (lire § 1.2-2-4 du Vadémécum).

### **Contrôle antidopage**

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (lire § 4.1 du Vadémécum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

### Prix

Les 3 premiers joueurs en brut par catégorie seront primés, garçons et filles séparément.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

### Forfaits (scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription. Il devra ainsi en informer par écrit le Comité de l'épreuve avant le 8 avril 2022 à minuit. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur déclarant forfait après le 8 avril 2022 reste redevable des droits d'inscription.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.